

EXTRAIT N° 112/2021
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 27 Procurations : 08

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Décembre 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, BAKER, BERNES, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTÉGUT, PICARD, PILON, PREVOST, VIGNEAU.

PROCURATIONS

M. BEUILLÉ	à	Mme LLOUBERES
M. VIGNERES	à	M. BERNES
Mme MONTAGUD	à	Mme BAKER
M. LABORIE	à	Mme CAMBOULIVES
M. SAFON	à	M. LAURENS
Mme BELABBAS	à	M. JOUSSEAUME
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
M. AUGOT	à	Mme ARNAL

ABSENTS : M. LAJAT, Mme CAIRE.

SECRETAIRE : Mme BONNAFÉ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création de poste - Ressources Humaines

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste de Directrice des Ressources Humaines, à compter du 1^{er} janvier 2022, tel que présenté ci-dessous :

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Directrice des Ressources Humaines	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	TC
				Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	
				Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 décembre 2021.

Monsieur le Maire précise que le poste de responsable des ressources humaines, ouvert sur le grade unique de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet, sera fermé en suivant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0

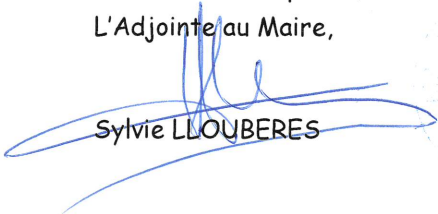
Abstention : 0

- De créer le poste tel que décrit ci-dessus.
- De fermer l'ancien poste.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 15 décembre 2021

P/o Le Maire empêché,
L'Adjointe au Maire,


Sylvie LLOUBERES

